

Procès-verbal Réunion du Conseil Municipal en date du 02 juin 2020

Séance n° 2020_03

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye s'est réuni le 02 juin deux mille vingt, à vingt heures, en séance ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Création des commissions municipales
- Création de la commission d'appel d'offres
- Création des commissions extra-municipales
- Création du jury des maisons fleuries
- Désignation délégué CNAS
- Désignation correspondant défense
- Désignation délégués Syndicat Intercommunal d'Electrification de Cavignac (SIEC)
- Désignation délégués Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires secondaires de Blaye (SIES)
- Désignation délégués Syndicat Intercommunal du Collège du Val de Saye
- Fixation du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Election des membres du CCAS
- Modification du règlement intérieur des services périscolaires
- Autorisation de lancement du marché public pour l'aménagement de la salle Courade
- Autorisation de lancement de la consultation pour l'étude de la sécurisation et les aménagements du bourg
- Décision modificative n°1
- Loyers des professionnels du Centre de Soins

Présents : (18) Mme Murielle PICQ (Maire), M. Daniel DEBET (1^{er} adjoint), Mme Stéphanie BAUDE (2^{ème} Adjointe), M. Bruno LESCENE (3^{ème} adjoint), Mme Géraldine VIRUMBRALES (4^{ème} adjointe), M. Bernard GRIMEE (5^{ème} adjoint), Mmes Carole BABIAN, Kati BEAU, Cécile BERGOS, Valérie CHAMBOUNAUD, Emilie GLEMET, Elsa QUEYLAT, Michelle ROGNARD, MM. BERNY, Eric GOUDONNET, Emmanuel MOULIN, Alexandre SERAN, Francis VITRAS.

Absents excusés : (1) M. Thomas BERLINGER (ayant donné pouvoir à M. SERAN).

Mme Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance

Information des décisions prises en application de l'article L. 2122.22

Du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122- du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal N° 20140401 en date du 11 avril 2014

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Numéro de décision	Date	Objet
ARRETES		
2020-018	25/02/2020	Arrêté PC 033 382 19 J0020 portant sur la construction d'un garage
2020-019	26/02/2020	Arrêté DP 033 382 20 J0003 portant sur la construction d'un auvent
2020-020	04/03/2020	Arrêté réglementant la circulation pendant les travaux d'implantation de poteaux Orange LB Le Barail
2020-021	27/02/2020	Arrêté de retrait de PC 033 382 18 J0018 portant sur la réhabilitation d'un bâtiment
2020-022	03/03/2020	Arrêté PC 033 382 19 J0019 portant sur la construction d'une maison individuelle
2020-023	03/03/2020	Arrêté refus PC 033 382 19 J0011 portant sur la construction d'un hangar pour habitation
2020-024	09/03/2020	Arrêté de mise en demeure réhabilitation logement dans le cadre du permis de louer
2020-025	10/03/2020	Arrêté réglementant la circulation pendant les travaux de branchement eau potable LD Rabut
2020-026	11/03/2020	Arrêté réglementant la circulation pendant les travaux de renforcement du réseau électrique LD La Gache
2020-027	17/03/2020	Arrêté de fermeture des aires de jeux et équipements sportifs dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid 19
2020-028	17/03/2020	Arrêté de fermeture des activités de plein air du site des lacs du Moulin Blanc dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid 19
2020-029	18/03/2020	Arrêté refus PC 033 382 20 J0004 portant sur la construction d'un bâtiment agricole et d'un logement de fonction
2020-030	23/03/2020	Arrêté de mise en demeure divagation d'animaux
2020-031	24/03/2020	Arrêté de mise en demeure divagation d'animaux
2020-032	25/03/2020	Arrêté de fermeture exceptionnelle du cimetière dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19
2020-033	31/03/2020	Arrêté de voirie portant alignement individuel LD La Gache
2020-034	31/03/2020	Arrêté de voirie portant alignement individuel LD Chante Oiseau
2020-035	17/03/2020	Arrêté de modification du délai d'instruction DP 033 382 20 J0004 portant sur la construction d'un mur
2020-036	19/03/2020	Arrêté de modification du délai d'instruction DP 033 382 20 J0005 portant sur la pose d'une palissade en bois
2020-037	13/03/2020	Arrêté de modification du délai d'instruction PC 033 382 20

		0011 portant sur la construction d'un garage
2020-038	31/03/2020	Arrêté PC 033 382 19 J0021 portant sur la construction d'un abri en bois
2020-039	31/03/2020	Arrêté PC 033 382 20 J0006 portant sur la réhabilitation d'un corps de ferme
2020-040	31/03/2020	Arrêté PC 033 382 20 J0012 portant sur le changement de destination d'une grange en habitation
2020-041	31/03/2020	Arrêté DP 033 382 20 J0007 portant sur un ravalement de façade, remplacement des ouvertures et rénovation des volets
2020-042	02/04/2020	Arrêté DP 033 382 20 J0008 portant sur un changement de clôture, portail, portillon
2020-043	06/04/2020	Arrêté refus PC 033 382 20 J0013 portant sur la construction d'une maison individuelle
2020-44	06/04/2020	Arrêté PC 033 382 20 J0011 portant sur la construction d'un garage
2020-045	28/04/2020	Arrêté PC 033 382 20 J0008 portant sur l'aménagement d'un garage en appartement
2020-046	28/04/2020	Arrêté PC 033 382 20 J0007 portant sur la construction d'une maison individuelle
2020-47	28/04/2020	Arrêté DP 033 382 20 J0006 portant sur un changement de menuiserie, porte et volets
2020-048	30/04/2020	Arrêté dérogatoire autorisant le traitement phytosanitaire (viticulteur)
2020-049	06/05/2020	Arrêté autorisant l'installation d'une zone de chantier rue Pierre Dupuy dans le cadre des travaux de l'église
2020-050	05/05/2020	Arrêté autorisant l'installation d'un échafaudage dans le cadre des travaux de l'église
2020-051	07/05/2020	Arrêté autorisant le stationnement d'une camionnette parking de l'église pour la création d'un point relais éphémère Chronopost
2020-052	15/05/2020	Arrêté instaurant la mise en place de limitation de vitesse à 50 km/h sur la VC 118
2020-053	14/05/2020	Arrêté PC 033 382 20 J00019 portant sur la construction d'un hangar agricole avec couverture photovoltaïque
2020-054	14/05/2020	Arrêté refus PC 033 382 20 J0010 portant sur la construction d'un hangar agricole avec toiture photovoltaïque
2020-055	18/05/2020	Arrêté de levée de fermeture des aires de jeux
2020-056	19/05/2020	Arrêté DP 033 382 20 J0009 portant sur la pose de vélux supplémentaire
2020-057	26/05/2020	Arrêté DP 033 382 20 J0010 portant sur l'édification d'une clôture et pose d'un portail
2020-058	26/05/2020	Arrêté PD 033 382 20 J0001 portant sur la démolition d'une véranda
2020-059	26/05/2020	Arrêté DP 033 382 20 J0014 portant sur la construction d'une pergola et d'une véranda
2020-060	26/05/2020	Arrêté portant délégation de signature au premier adjoint au Maire
2020-061 à	26/05/2020	Arrêté portant délégation de fonction aux adjoints au Maire

2020-064		
2020-065	27/05/2020	Arrêté de fermeture exceptionnelle du cimetière pour un traitement phytosanitaire
2020-066	27/05/2020	Arrêté de fermeture des activités de plein air sur le site des lacs du Moulin Blanc
2020-067	28/05/2020	Arrêté réglementant la circulation sur l'ensemble de la commune durant le déploiement et raccordement de la fibre optique
2020-068	29/05/2020	Arrêté autorisant l'installation d'un échafaudage LD Cottraud
DECISIONS		
	04/03/2020	Signature d'un devis de la société Fers Services 33 pour la fourniture de chaussures de sécurité (167,82€)
	19/03/2020	Signature d'un devis d'ELIPRO pour la fourniture d'un aspirateur (128,17€)
	22/04/2020	Signature d'un devis de la librairie RUDEL pour la fourniture de 25 livres (136,50€)
	22/04/2020	Signature d'un contrat de cession pour un spectacle bibliothèque (876,60€)
	22/04/2020	Signature d'un devis de la société Ligne T pour la fourniture de blouses pour les ATSEM (132,16€)
	05/05/2020	Signature d'un devis de la société WURTH pour la fourniture de matériels de signalisation (391,94€)
	06/05/2020	Signature d'un devis de la société ZOOM pour la fourniture d'un moyen de visioconférence (279,80€)
	06/05/2020	Signature d'un contrat d'entretien annuel avec la société PRO TECH pour la VMC de la salle Vox (576,00€)
	13/05/2020	Signature d'un devis de la société Lumin'e sens pour la fourniture de 4 distributeurs de gel hydroalcoolique (943,20€)
	13/5/2020	Signature d'un devis de la société GK pour la fourniture de vêtements de travail pour la police municipale (471,73€)
	13/05/2020	Signature d'un devis de la librairie RUDEL pour la fourniture de livres bibliothèque (485,99€)
	28/05/2020	Signature d'un devis de la société Les travaux de l'Estuaire pour le fauchage des pistes (11 640,00€)
	28/05/2020	Signature d'un contrat d'entretien paysager annuel avec la société PAILLET (7 978,80€)
	29/05/2020	Signature d'un devis de la société NORMAND pour le curage d'un fossé (540,00€)



Délibération n° 20200206-01 – COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Madame le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Aussi, Mme Le Maire vous propose de créer 5 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil municipal :

Commission voirie, sécurité routière et civile, aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, équipements et bâtiments communaux.

Commission finances et gestion du personnel.

Commission éducation et jeunesse

Commission culture et animations

Commission communication

Mme Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 – Commission voirie, sécurité routière et civile, aménagement du territoire, patrimoine, équipements et bâtiments communaux.
- 2 – Commission finances et gestion du personnel
- 3 – Commission éducation et jeunesse
- 4 – Commission culture et animations
- 5 – Commission communication

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 12 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 – Commission voirie, sécurité routière et civile, aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, équipements et bâtiments communaux :

– Mmes Valérie CHAMBOUNAUD, Emilie GLEMET, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Thomas BERLINGER, François BERNY, Daniel DEBET, Eric GOUDONNET, Bernard GRIMEE, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN Alexandre SERAN, Francis VITRAS.

2 – Commission finances et gestion du personnel :

– Mmes Carole BABIAN, Stéphanie BAUDE, Valérie CHAMBOUNAUD, Emilie GLEMET, Michelle ROGNARD, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Daniel DEBET, Bernard GRIMEE, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, Alexandre SERAN, Francis VITRAS.

3 – Commission éducation et jeunesse :

– Mmes Carole BABIAN, Stéphanie BAUDE, Kati BEAU, Cécile BERGOS, Valérie CHAMBOUNAUD, Emilie GLEMET, Elsa QUEYLAT, Géraldine VIRUMBRALES MM. François BERNY, Emmanuel MOULIN, Alexandre SERAN.

4 – Commission culture et animations :

– Mmes Kati BEAU, Cécile BERGOS, Valérie CHAMBOUNAUD, Emilie GLEMET, Elsa QUEYLAT, Michelle ROGNARD, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Daniel DEBET, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, Alexandre SERAN

5 – Commission communication :

– Mmes Carole BABIAN, Stéphanie BAUDE, Valérie CHAMBOUNAUD, Emilie GLEMET, Elsa QUEYLAT, Géraldine VIRUMBRALES, MM. François BERNY, Emmanuel MOULIN, Alexandre SERAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame Le Maire à former les cinq commissions municipales listées ci-dessus,
- approuve la composition des cinq commissions municipales listées ci-dessus.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-02– CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, pour désigner les membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Sont ainsi désignés :

Mme Stéphanie BAUDE, MM. Daniel DEBET et Francis VITRAS, membres titulaires

Mmes Carole BABIAN, Géraldine VIRUMBRALES, M. Thomas BERLINGER, membres suppléants, pour faire partie, avec Mme le Maire, Présidente de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame Le Maire à former une commission d'appel d'offres à caractère permanent

- approuve la composition comme suit : Mme Stéphanie BAUDE, MM. Daniel DEBET et Francis VITRAS, membres titulaires, Mmes Carole BABIAN, Géraldine VIRUMBRALES, M. Thomas BERLINGER, membres suppléants, pour faire partie, avec Mme le Maire, Présidente de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-03 – CREATION COMMISSION EXTRA MUNICIPALE PROGRAMMATION CULTURELLE ET ANIMATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2143-2 relatif à la création de commissions extra-municipales,

Considérant la nécessité de réunir l'ensemble des intervenants concernés au sein d'une même commission chargée de l'étude de la programmation culturelle et des animations.

Madame Le Maire rappelle que sur certains sujets spécifiques, il est possible d'associer une ou plusieurs personnes extérieures au Conseil Municipal et particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Considérant la proposition de Mme Le Maire de désigner, pour siéger aux réunions de la commission chargée de l'étude de la programmation culturelle et des animations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, pour désigner les membres de la commission Développement durable, économie, fleurissement bourg et village :

- **Autorise** Mme Le Maire à créer la commission chargée de l'étude de la programmation culturelle et des animations.

- **Dit** que le rôle et les avis de la commission extra-municipale programmation culturelle et animations sont consultatifs et ne sauraient en aucun cas lier le Conseil Municipal

- **Approuve** la composition de cette commission comme suit :

* Membres élus : Mmes Kati BEAU, Cécile BERGOS, Valérie CHAMBOUNAUD, Emilie GLEMET, Elsa QUEYLAT, Michelle ROGNARD, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Daniel DEBET, Eric GOUDONNET, Bruno LESCENE, Emmanuel MOULIN, Alexandre SERAN.

* Membres désignés : Mme Solenne MAYEUR, MM. Bruno CADUSSEAU, Bernard GIRAUD, Emmanuel THIERRY.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-04-Création du jury des maisons fleuries

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de St Christoly de Blaye souhaite organiser un concours des maisons fleuries,

Considérant que ce concours des maisons fleuries doit faire l'objet d'un règlement et de la création d'un jury,

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mmes Carole BABIAN, Stéphanie BAUDE, Kati BEAU, Elsa QUEYLAT, Michelle ROGNARD, Géraldine VIRUMBRALES, MM. François BERNY, Bruno LESCENE, Francis VITRAS en tant que membres du jury des maisons fleuries chargés de l'évaluation du concours susvisés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- désigne Mmes Carole BABIAN, Stéphanie BAUDE, Kati BEAU, Elsa QUEYLAT, Michelle ROGNARD, Géraldine VIRUMBRALES, MM. François BERNY, Bruno LESCENE, Francis VITRAS en tant que membres du jury des maisons fleuries chargés de l'évaluation du concours susvisés,
- dit que le jury sera chargé de la rédaction du règlement du concours qui sera soumis au vote du Conseil Municipal.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-05– Désignation des représentants au CNAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de St Christoly de Blaye est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de six ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- désigne Mme Géraldine VIRUMBRALES en tant que déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,
- désigne Mme Virginie COURRET en tant que déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-06– Désignation du correspondant défense

Vu l'instruction ministérielle du 24 avril 2002 relative aux correspondants défense,

Vu la circulaire du 27 janvier 2004 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation du conseiller municipal chargé des questions de défense.

Madame le Maire propose M. Daniel DEBET à ces fonctions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Désigne M. Daniel DEBET en tant que correspondant défense.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-07– Désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Cavignac

Vu la constitution du Conseil Municipal de St Christoly de Blaye suite aux élections de mars 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-33, L.5211-1, L.5212-7 et L.5211-8,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Cavignac (SIEC),

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués qui siègeront au SIEC,

Le Conseil Municipal décide :

De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la nomination des délégués.

Conformément aux articles L.2121-33, L.5211-1 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de deux délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Cavignac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye

Désigne en tant que délégués titulaires au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Cavignac :

Mme Murielle PICQ et M. Emmanuel MOULIN

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-08– DESIGNATION DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE DE BLAYE (SIES DE BLAYE)

Madame Le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de St Christoly de Blaye au sein des syndicats dont elle est membre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-33, L.5211-1, L.5211-7 et L.5211-8,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré de Blaye (SIES de Blaye),

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siègeront au Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré de Blaye (SIES de Blaye),

Le Conseil Municipal décide :

De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la nomination des délégués.

Conformément aux articles L.2121-33, L.5211-1 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour

siéger au Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré de Blaye (SIES de Blaye),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye :

Désigne Mmes Carole BABIAN, Valérie CHAMBOUNAUD en tant que déléguées titulaires et M. François BERNY en tant que délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré de Blaye (SIES).

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-09– Désignation de délégués au Syndicat Intercommunal du Collège du Val de Saye

Madame Le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de St Christoly de Blaye au sein des syndicats dont elle est membre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-33, L.5211-1, L.5211-7 et L.5211-8,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Collège du Val de Saye,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui siégeront au Syndicat Intercommunal du Collège du Val de Saye,

Le Conseil Municipal décide :

De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la nomination des délégués.

Conformément aux articles L.2121-33, L.5211-1 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au Syndicat Intercommunal du Collège du Val de Saye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye

Désigne Mme Cécile BEROS et M. François BERNY en tant que délégués titulaires et Mme Elsa QUEYLAT et M. Alexandre SERAN en tant que délégués suppléants au Syndicat Intercommunal du Collège du Val de Saye.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-10– FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les articles L123-6 et R123-7 du Code de l'action sociale et des familles disposent que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal ; il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est élue par le conseil municipal parmi ses membres, et l'autre moitié, représentant les usagers, est désignée par le maire.

Il est proposé de fixer à seize le nombre des membres du conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- de fixer la composition du conseil d'administration du CCAS ainsi qu'il suit :

- du Maire de St Christoly de Blaye, présidente de droit,
- de huit élus au sein du conseil municipal de St Christoly de Blaye
- de huit membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-11- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération du conseil municipal n° 20200206-12 du 02 juin 2020 fixe à huit le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration et à huit le nombre de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil Municipal décide :

De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye

Désigne en tant que membres du conseil d'administration du CCAS de St Christoly de Blaye :

- Membres élus : Mmes Stéphanie BAUDE, Kati BEAU, Cécile BERGOS, Valérie CHAMBOUNAUD, Emilie GLEMET, Géraldine VIRUMBRALES, MM. François BERNY, Bernard GRIMEE.
- Membres désignés : Mmes Maryse ARNAULT, Sylvie BERTRAND, Claudine BONNE, Cathy GUILLOT, Patricia LAFON, Martine STROHECKER, Jean-Claude LAFON, Philippe ROUYER.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-12 – Approbation du nouveau règlement intérieur des Services périscolaires

Discussion : Madame le Maire précise que la principale modification est la demande d'attestation des employeurs aux parents afin de réguler les effectifs des élèves, du personnel et de gérer les locaux.

Madame le Maire indique que la Commission Ecoles s'est réunie le 9 mai dernier et qu'elle a validé la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des services périscolaires avant la prochaine rentrée scolaire.

Ce nouveau règlement acte notamment une modification des conditions d'accueil au sein des services périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye

- ▲ **Décide** de valider le nouveau règlement intérieur des services périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2020
- ▲ **Charge** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-13– TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE – CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°20161207-04 du 12 juillet 2016,

Madame Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de pérenniser, d'améliorer et compléter les aménagements de sécurité des axes routiers en cohérence avec les aménagements à prévoir dans le bourg.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études, cette maîtrise d'œuvre ne pouvant être assurée par le Centre Routier Départemental qui a néanmoins produit une étude pour élaborer le cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame Le Maire à lancer une consultation auprès de bureaux d'étude spécialisés en ce domaine,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-14– Budget Communal – Décision Modificative Budgétaire n°1/2020

Mme le Maire expose qu'il convient d'effectuer une décision modificative budgétaire suite à la notification de l'état des taux d'imposition et l'intégration des dépenses relatives aux travaux d'office pour la ruine de Cottraud.

Le Maire fait donc part à ses collègues des propositions transcrites dans le tableau suivant :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
R 4542 : Travaux exécutés d'office pour le compte de tiers		5 400,00 €
D 4541 : Travaux exécutés d'office pour le compte de tiers	5 400,00 €	
R 73111 : Taxes foncières et d'habitation		- 197 434,00 €
R 74835 :		197 434,00 €
TOTAL	5 400,00 €	5 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly de Blaye, décide :

- De voter la Décision Modificative Budgétaire ainsi transcrite.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 20200206-15- LOYERS DU CENTRE DE SOINS : COVID-19

Discussion : Mme Le Maire précise que l'annulation du loyer d'avril pour certains professionnels du centre de soins représente une perte de 3 400€ pour la collectivité. Mme GLEMET demande si la même mesure est prévue pour le mois de mai. Mme Le Maire répond que le geste de la municipalité ne concernera que le mois d'avril. M. SERAN demande si une annulation de loyer sera également accordée aux médecins généralistes. Mme Le Maire rappelle que les généralistes n'ont pas arrêté leur activité et que certains bénéficient déjà de loyers modiques.

Notre pays est actuellement touché par une crise sanitaire d'une ampleur sans précédent liée à l'épidémie de COVID-19.

Face à la situation inédite, des mesures visant à limiter la propagation de l'épidémie ont été prises à la fois au niveau national mais également, par la commune de Saint-Christoly de Blaye.

Au regard des mesures de confinement, il est rapidement apparu que cette crise sanitaire allait s'accompagner de conséquences socio-économiques importantes.

A ce titre, les demandes de suspension ou de report de loyers de certains professionnels de santé, exerçant leur activité au Centre de Soins de Saint-Christoly de Blaye, ont été reçues en Mairie.

En conséquence, Madame Le Maire propose l'annulation des loyers du mois d'avril pour une partie des professionnels de santé (Cardiologue, Kinésithérapeutes, Orthophoniste, Ostéopathe, Podologue) ayant été contraints de suspendre leurs activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de l'annulation des loyers du mois d'avril pour une partie des professionnels de santé (Cardiologue, Kinésithérapeutes, Orthophoniste, Ostéopathe, Podologue) ayant été contraints de suspendre leurs activités.

VOTE : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Madame le Maire propose la création de la commission extra-municipale Développement durable, Economie, Fleurissement Bourg et Villages et soumet au conseil la désignation d'administrés résidant dans les villages de la commune. Le vote relatif à cette délibération est donc reporté dans l'attente de leur désignation.

Madame accepte la demande de M. Seran et de M. Berlinger, qu'il représente, de surseoir à l'autorisation de lancement du marché public pour l'aménagement de la salle Courade dans l'attente d'une rencontre prévue avec l'architecte en charge du projet. Le vote est ajourné.

Discussion : M. Moulin souhaite un projet complet du point de vue technique. Mme Le Maire répond que ce point précis sera abordé avec l'architecte qui a prévu un appui technique spécifique dans son offre. Mme Le Maire rappelle le temps long consacré à ce dossier et la consultation des élus et associations utilisatrices et rappelle également que le CAUE avait été consulté pour l'esquisse d'un projet et avait tenu compte du fait que la salle Courade se situe dans le périmètre des Bâtiments de France. Pour mémoire, les travaux du CAUE n'ont rien coûté à la collectivité mais ne peuvent se substituer au travail de l'architecte. M. SERAN a échangé avec M. BERLINGER au sujet de l'emplacement des toilettes et leurs avis, à savoir délocaliser les toilettes à l'extérieur de la salle, sont concordants. M. MOULIN partage aussi cet avis. M. MOULIN argumente sur l'inutilité de procéder au changement du système de chauffage au regard de l'utilisation sporadique de la salle. Mme Le Maire réfute ce terme et invite M. MOULIN à consulter le planning d'occupation de la salle Courade. M. LESCENE intervient et précise que lors de la réunion avec le CAUE, toutes les personnes présentes, y compris M. BERLINGER, étaient d'accord sur le positionnement des toilettes dans la salle. M. MOULIN dit que ce projet n'est pas achevé et qu'il s'agit de vision de dessinateur et non de technicien. Selon lui, le chauffage actuel peut être conservé et régulé. Mme le Maire indique que la réflexion a porté sur la régulation des températures et pas seulement l'isolation au froid mais aussi à la chaleur. Mme Le Maire confirme que c'est une esquisse mais rappelle également que l'architecte a travaillé sur un cahier des charges finalisé avec l'aide de Gironde ressources (service du Département). Ce document a été validé par les élus, et si ce dernier venait à être modifié, il est potentiellement possible de devoir lancer une nouvelle consultation d'architecte. M. DEBET demande à M. MOULIN quels coûts seraient engendrés par les modifications qu'il évoque. M. MOULIN répond que ce ne serait peut-être pas plus cher. M. SERAN convient que le projet n'est pas dénué de sens mais demande que quelques points soient améliorés.

QUESTIONS DIVERSES

- Une nouvelle lettre d'informations accompagnée de deux masques du Département et de deux masques de la Métropole sera distribuée prochainement dans les boîtes à lettres
- Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'accord de subvention.
 - 24 000€ de la part du Département pour la TC2 de l'église
 - 9 600€ de la part du Département pour le city stade
 - 50 314€ de la part de l'Etat pour les travaux de peinture et plafonds à l'école
 - 21 500€ de la part de l'Etat pour les travaux sur les courts de tennis
- Mme Le Maire interroge M. MOULIN sur le maintien de la fête locale. M. MOULIN évoque la difficulté à maintenir l'équilibre financier dans ce contexte. Devant l'incertitude, la Préfecture sera interrogée sur les modalités à mettre en place.
- Mme CHAMBOUNAUD qui était déléguée aux communes forestières lors du précédent mandat souhaite ne plus l'être. Mme le Maire indique que M. Debet sera volontaire.
- Dates prochaines commissions :
 - Commission école/jeunesse : 09/06/2020 à 20h
 - Commission voirie/finances, personnel : 11/06/20 à 20h
 - Commission culture/programmation culturelle : 23/06/2020 à 20h
- Conseil d'école : 25/06/2020 à 17h30
- Date prochain Conseil Municipal : 16/06/2020 à 20h

La séance est levée à 21h40

Signatures des Elus Membres du Conseil Municipal

Séance 2020_03 du 02 juin 2020

<u>NOM Prénom et Qualité</u>	<u>Signature</u>
Mme PICQ Murielle, Maire	
M. DEBET Daniel, Premier Adjoint	
Mme BAUDE Stéphanie, Second Adjoint	
M. LESCENE Bruno, Troisième Adjoint	
Mme VIRUMBRALES Géraldine, Quatrième Adjoint	
M. GRIMEE Bernard, Cinquième Adjoint	
Mme BABIAN Carole, Conseillère Municipale	
Mme BEAU Kati, Conseillère Municipale	
Mme BERGOS Cécile, Conseillère Municipale	
M. BERLINGER Thomas, Conseiller Municipale	
M. BERNY François, Conseiller Municipal	

Mme CHAMBOUNAUD Valérie, Conseillère Municipale	
Mme GLEMET Emilie, Conseillère Municipale	
M. GOUDONNET Eric, Conseiller Municipal	
M. MOULIN Emmanuel, Conseiller Municipal	
Mme QUEYLAT Elsa, Conseillère Municipale	
Mme ROGNARD Michelle, Conseillère Municipale	
M. SERAN Alexandre, Conseiller Municipal	
M. VITRAS Francis, Conseiller Municipal	